

Audience du 09.03.2012

Notes d'audience - Troisième Chambre Correctionnelle
Affaire n° 10/00611
Audience du 3 Novembre 2011 et suivants

Audience ouverte à 9 heures 30

LE PRÉSIDENT indique que des conclusions ont été déposées par Me WEYL, Me FOULON-CHATEAU et Me CHARRUYER et précise que la cour a été destinataire d'un CD contenant des conclusions de M. MASSOU, d'un CD contenant des pièces, des conclusions et une lettre de Mme BAUX et des conclusions de M. LAGAILLARDE, parties civiles.

M. BERNARD, Avocat Général, a été entendu en ses réquisitions ;

Audience suspendue à 11 h 14 - reprise à 11 h 28

M. CHASSIN, Avocat Général, a été entendu en ses réquisitions ;

Audience suspendue à 13 h 14 - reprise à 14 h 56

M. BERNARD, Avocat Général, a été entendu en ses réquisitions ;

Audience suspendue à 17 h 29 - reprise à 18 h 20

M. CHASSIN, Avocat Général, a été entendu en ses réquisitions et a requis :

- à l'encontre de GRANDE PAROISSE : une amende de 225 000 euros

- la diffusion par presse écrite ou audio-visuel : LE MONDE, LIBERATION, VALEUR ACTUELLE, LA GAZETTE, LE FIGARO, LA DEPECHE DU MIDI et FR3 MIDI-PYRENEES

- à l'encontre de M. BIECHLIN : 18 mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 15 000 euros

- de statuer sur les scellés.

Audience levée à 20 heures.

LES GREFFIERS



LE PRESIDENT

